


Plan biodiversité et atlas

Les plantes, les animaux, les insectes... Tout ce petit monde du vivant forme la biodiversité. Indispensable à l'équilibre écologique et paysager, la biodiversité est partout : dans le milieu naturel, en ville, ou dans la mer. Brest métropole intègre cette exigence de préservation de la biodiversité et de développement durable dans l'ensemble de ses actions d'aménagement.



Ouvrez l'œil sur la nature !

A partir d'octobre 2021 et jusqu'à l'été 2022., contribuez à recenser 10 espèces locales. Votre participation aidera à établir les lieux de vie de ces espèces dans un atlas de la biodiversité, piloté conjointement avec [Bretagne Vivante](#) 

Liste des espèces recherchées

- > Octobre 2021 : Escargot de Quimper
- > Novembre 2021 : Salamandre tachetée
- > Décembre 2021 : Dortoirs urbains (Étourneau sansonnet, Bergeronnette grise, Verdier d'Europe, Pinson des arbres ...)
- > Janvier 2022 : Effraie des clochers et pelotes de réjection
- > Février 2022 : Oiseaux des jardins
- > Mars 2022 : Hérisson d'Europe et autres mammifères urbains

- > Avril 2022 : Hirondelles et Martinet
- > Mai 2022 : Alyte accoucheur
- > Juin 2022 : Chauves-souris et bâti
- > Juillet 2022 : Lucane cerf-volant et Ver luisant



Retrouvez sur le site de [Bretagne Vivante](#) ↗ les fiches espèces et les formulaires de recensement.
Merci de votre participation !

Végétaux et animaux

Les espaces naturels se caractérisent par un assemblage de milieux de vie très diversifiés qui constituent une mosaïque d'habitats naturels. Ils accueillent une faune et une flore aussi bien ordinaire qu'exceptionnelles.

Plus de 3000 taxons végétaux (ensemble d'êtres vivants partageant certaines caractéristiques à partir desquelles est établie leur classification) ont été jusqu'à présent recensés sur Brest métropole. Cet inventaire majoritairement constitué de plantes communes comprend aussi une cinquantaine d'espèces remarquables, parmi lesquelles on peut citer le Limonium humile ou petite statice, et quelques fougères rares terrestres ou aquatiques (Hyménophille de Tunbridge, l'Anogramme à feuilles minces, Pilulaire à globule).

Des espèces animales remarquables sont également présentes sur notre territoire : les oiseaux (butor étoilé, grèbe à cou noir, héron pourpré...), les chauves-souris (pipistrelle de Kuhl, pipistrelle de Nathusius, grand rhinolophe...), les libellules (agrion de mercure...), les amphibiens (crapaud accoucheur et le triton marbré...), les poissons (saumon atlantique, truite fario, anguille...), les mammifères (loutre, musaraigne aquatique...), les reptiles (couleuvre à colier, lézard des murailles et les mollusques (escargot de Quimper...).

Les espaces urbains abritent également une large palette d'espaces végétalisés, refuge pour la biodiversité. Outre les richesses écologiques qui s'y révèlent, ce patrimoine apporte des agréments et services aux habitants, participe à la qualité du cadre de vie et au paysage de l'agglomération.



En savoir plus : [La nature en ville](#)

Un milieu à protéger



La biodiversité, représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les bactéries, les milieux mais aussi les espèces, les gènes et les variétés domestiques. C'est le « tissu vivant » de la planète dont nous sommes tous dépendants. Nous autres, humains représentons l'un des maillons de cette diversité biologique.

Préserver la biodiversité, c'est assurer le maintien des très nombreux services écologiques :

- > alimentation, eau, composés pharmaceutiques, bois...
- > pollinisation, lutte contre les inondations, régulation du climat, de la qualité de l'air...
- > lieux de promenade et de contemplation, cadre de vie de qualité...
- > photosynthèse, cycle du carbone, de l'eau

La communauté scientifique estime que la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition 300 fois supérieur au taux naturel d'extinction ! Cette érosion accélérée de la biodiversité n'est pas naturelle car quasi exclusivement liée aux activités humaines.

Cinq causes majeures d'atteinte à la biodiversité sont aujourd'hui identifiées :

- > la fragmentation et la destruction des milieux naturels liées, en particulier, à l'urbanisation croissante
- > les pollutions de l'eau, du sol ou de l'air
- > l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (plantes invasives)
- > la surexploitation d'espèces sauvages
- > le changement climatique.

En s'engageant dans [un plan climat énergie](#), en confortant [sa trame verte et bleue](#), en [gérant les espaces publics](#)

de façon écologique, en promouvant la nature en ville, Brest métropole participe à la préservation de la biodiversité.



Prenez connaissance du [plan biodiversité](#) adopté par Brest métropole.

Biodiversité marine

Reconnue capitale maritime de la biodiversité en 2010, Brest est ambassadrice de la biodiversité marine et côtière. Tour à tour urbaine, maritime ou rurale, l'identité plurielle de la métropole en fait un réservoir contrasté du vivant.

Le Parc naturel marin d'Iroise, premier parc marin en France, œuvre ici à la protection d'un patrimoine naturel et génétique exceptionnel. Il abrite le plus grand champ d'algues marines au monde, héberge plus de 120 espèces de poissons et compte environ un quart de la population française de mammifères marins.

La rade de Brest est l'un des spots européens majeurs en matière de biodiversité marine. Depuis le siècle des grands explorateurs, avec Lapérouse et Bougainville, une curiosité intellectuelle perdue, tandis que s'ancre à Brest un biotope toujours plus compact de scientifiques soucieux de découvrir, d'étudier et de protéger la biodiversité, sur le territoire comme à l'échelle internationale.

NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

Dernière mise à jour le : **04 novembre 2021**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30